Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260408-2026_2_024-DE

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mercredi 08 avril 2026

Date de convocation : 03 avril 2026
Date d'affichage : 03 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mmes LEGEMBLE, MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT Nathalie, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M HILLION pouvoir à M BULTEZ, Mme DURAND pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M BLONDEL pouvoir à M CHOLET

Etaient absents :

Mme LEGEMBLE est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire

DELIBERATION N°2026-2-024 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Considérant le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier du 4 mars 2026 reçu en mairie le 10 mars 2026, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant,

M Jean-Pierre RAULT se propose comme titulaire et Mme ROSSELOT comme suppléante.
M le Maire propose M BLONDEL comme titulaire et Mme DURAND comme suppléante.

Il est procédé au vote :
M RAULT titulaire et Mme ROSSELOT suppléante : 4 voix pour,
M BLONDEL titulaire et Mme DURAND suppléante : 15 voix pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour

DESIGNE auprès du SDE 22 :
- Délégué titulaire : M Jean BLONDEL
- Délégué suppléant : Mme Sandrine DURAND.
-

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201792-20260408-2026_2_024-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Gaëlle LEGEMBLE

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 09 avril 2026

Le Maire,

Didier CHOLET